



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

## SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

### Stagiaires PE2 IUFM

N°3 octobre 08

#### Vos obligations de service :

« *les candidats reçus au concours [...] sont nommés professeurs des écoles stagiaires et classés au premier échelon de ce corps* » (décret du 01/08/1990 définissant le statut des PE2)

Les obligations de service des PE2 sont donc les mêmes que celles des professeurs des écoles titulaires, 27 heures hebdomadaires.

Depuis la création des IUFM ces 27 heures sont devenues une moyenne hebdomadaire, amenant un déséquilibre dans votre emploi du temps annuel.

Cette annualisation, justifiée par l'appartenance à l'Université, n'a été en fait que le début de la déréglementation de nos obligations de service dans le premier degré.

Les emplois du temps de l'IUFM, contrairement à ceux des écoles, sont basés sur 10 demi-journées, parfois même sur 11 avec le samedi matin.

Il a fallu s'y habituer, fonctionnaire stagiaire avant tout, il faut être disponible tout au long de l'année pour répondre aux « besoins » de la formation.

Pour bien commencer l'apprentissage, après le succès à votre concours, vous avez été embauchés à partir du 1er septembre, avec une rentrée scolaire le ... 27août!

Les IMF PEMF ont été à leur tour touchés par cette déréglementation avec le passage d'une journée consacrée à l'IUFM, à 96 heures annualisées, ce qui a flexibilisé leurs tâches, perturbé leur vie de famille, annulé leurs heures supplémentaires.

Depuis cette rentrée, avec la suppression du samedi matin dans les écoles, c'est l'ensemble des enseignants du premier degré qui

ont une partie de leurs obligations de service annualisées, 108 heures.

Pendant vos stages vous avez vu vos collègues titulaires se réunir, le midi, le soir, le mercredi, courir pour faire le fameux « soutien », ce sont des journées de plus en plus lourdes qui attendent les collègues.

Et vous PE2 ? Généreusement l'IA dans sa circulaire de rentrée précise que vous êtes dispensés de « l'aide individualisée » pendant votre stage filé, mais que vous pourrez observer, assister, aider l'un des titulaires de l'école.

Par contre vous devrez participer aux réunions de concertations, conseil d'école.... De votre école d'accueil. Pour quelle durée, sur quel « capital horaire » ? En bénévolat ?

A l'IUFM vous faites déjà largement vos 21 heures hebdomadaires moyennes annualisées.

D'autre part, pendant vos stages en responsabilité, soumis aux mêmes obligations de services que les titulaires, vous devrez dispenser les heures « d'aide individualisée » plus les heures de concertation et autres réunions, après, frais et « dispo », vous pourrez préparer votre classe et répondre aux exigences de l'IUFM et des inspecteurs.

La déréglementation de notre temps travail, les menaces sur notre statut de fonctionnaire d'état, au travers des projets de « masterisation », de création « d'Etablissement Public Ecole Primaire », ont été précisés à cette rentrée par l'annualisation des 108 heures, et par l'apparition de l'aide individualisée en concurrence directe avec l'existence des RASED.

L'aide individualisé que certains tentent de justifier pédagogiquement, n'est que l'instrument de destruction de l'enseignement spécialisé.

Luc Ferry ancien ministre de l'éducation déclarait, le 2 septembre sur Europe 1, quant à la suppression du samedi matin:

« ... Si on se place du point de vue des performances des élèves, c'est pas forcément formidable... »

« Mais les deux heures pour les élèves en difficulté, de soutien, ça permet de supprimer ce qu'on appelle les RASED[...] ça fait économiser 8000 postes. C'est un point important, c'est l'enjeu de cette réduction »

**La défense de notre statut,  
La défense de nos obligations de service  
Le refus des horaires annualisés**

Convergent directement avec la défense de l'école publique.

Le budget 2009 vient d'être publié: 6000 postes du primaire en moins dont 3000 postes de l'enseignement spécialisé.

Les craintes que nous exposons depuis l'ouverture du protocole de discussion dans lequel certains syndicats se sont compromis, se voient aujourd'hui confirmées: les décrets Darcos accompagnant la suppression du samedi ne sont que des mesures à faire des coupes sombres dans le budget de l'Education Nationale en supprimant les RASED

Abrogation du décret Darcos instaurant les 108 heures annualisées

Abrogation des heures d'aide individualisée

Maintien et renforcement de tous les RASED et de l'enseignement spécialisé

Annulation des 6000 fermetures de postes

Respect de nos obligations de service et de notre statut

**Grève et manifestation nationale jeudi 23 octobre des 3 fonctions publiques**

Toujours disponible sur notre site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

N°1 la rentrée et le stage filé

N°2 les indemnités de stage.

✂-----

**Je souhaite recevoir les informations syndicales**

NOM :----- Prénom :-----

adresse :-----

téléphone :----- e-mail :-----

**Je désire adhérer au SNUDI-FO**

**Cotisation pour l'année 2009 : 75 €** payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2009)

Bulletin à renvoyer au

**SNUDI FO, 13 rue de l'Académie - 13001 Marseille**

**Téléphone : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 e-mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) Site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

**Vos contacts IUFM :**

**IUFM Aix :**  
**Philippe Roms : 06 77 05 66 05**  
**[snudifo13aix@wanadoo.fr](mailto:snudifo13aix@wanadoo.fr)**

**IUFM Cannebière :**  
**Martine Dupuy : 06 20 76 11 87**  
**Muriel Le Corre**